



## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Mesdames Martine KREBS, Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoint, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Madame Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Madame Marie BENOIST, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Daniel FUHR, Adjoint, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Caroline FERY Conseillères Municipales

Absents non excusés : Madame Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose sollicite le rajout à l'ordre du jour d'une demande de subvention de l'association « Les Amis de l'Histoire du Pays de la Merle »

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2019**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

### **2) AFFAIRES IMMOBILIERES**

#### EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2019.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
LES CONSORTS OBRINGER	7 impasse du Chemin de Fer	90.000 €	LIEBLANG Pascal HABERBUSCH Virginie
BOUGBAR Hamed	1 rue de Hautvillers	177.000 €	STIRTZINGER Francine

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

### **3) TRAVAUX**

#### REALISATION DE TRAVAUX ANNUELS DIVERS

Diverses consultations ont été réalisées auprès d'entreprises spécialisées pour l'entretien des terrains de football et des travaux d'élagages et d'abattages d'arbres.

La société RENOVA qui s'était déjà occupée du terrain de foot en 2018 propose pour 7.260,60 € TTC l'entretien du terrain de football engazonné et pour 1.512,00 € TTC l'entretien du terrain d'entraînement en schiste.

Un programme triennal 2019-2020 avait été conclu avec la société Jardins de l'Est. Le programme triennal pour 2019 comprend des travaux d'élagage pour un montant de 5.238,00 € TTC et TTC 4.893 € TTC pour l'élagage annuel. Des travaux ponctuels sont également à prévoir pour un montant de 6.960 € TTC.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de l'attribution de ces travaux dont les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

#### TRAVAUX SYLVICOLES A REALISER DANS LA FORET COMMUNALE EN 2019

L'Office National des Forêts (ONF) propose pour 2019 des travaux de dégagement manuel et nettoyage en parcelle 13u. Ces travaux sont nécessaires pour valoriser les régénérations. Le coût des travaux s'élève à TTC 6.814,61 € couverts par les recettes prévisibles de vente de bois.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE le programme 2019 des travaux sylvicoles daté du 4 février 2019 proposé par l'ONF pour un montant TTC de 6.814,61 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

#### 4 ) AFFAIRES FINANCIERES

#### COMMUNE DE COCHEREN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT) EXERCICE 2019

##### 1) SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

###### A. Exécution du Budget 2018

La différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement (respectivement de 1 919 937,49 € et 2 287 743,53 €) dégage, après intégration des résultats de l'exercice 2017, un excédent de 367 806,04 €.

La section d'investissement dégage un excédent de 6 385,10 € (dépenses 901 156,48 € et recettes 907 541,58€).

L'excédent global s'élève à 374 191,14 € pour couverture des crédits reportés.

###### B. Encours des factures à la clôture de l'exercice 2018 (31/12/2018)

L'encours des factures est nul. Toutes les factures tant en section de fonctionnement qu'en investissement mandatées au 31 décembre 2018 sont payées.

### **C. Encours de la dette**

L'encours de la dette porte sur le capital restant dû au titre de l'aménagement des logements très sociaux sis au 2 Impasse de la Forge, de l'emprunt pour les travaux sur la Mairie ainsi que l'échéance du 31/12/2018 (4<sup>ème</sup> trimestre 2018) relative à l'emprunt dû par la RMIC et non repris par la Communauté d'Agglomération

L'encours de la dette se décompose donc comme suit :

- Prêt Caisse des Dépôts et Consignations pour 23 845,03 €, taux 0.75 %, dernière annuité en 2031 ;
- Prêt Crédit Mutuel pour 409 060,29 €, taux 1,55 %, dernière trimestrialité en 2030 ;
- Prêt Crédit Mutuel pour la RMIC pour une échéance de 8 964,17 €.

L'annuité totale 2019 s'élève à 48 631,45 € dont 41 334,31 € au titre du capital et 7 297,14€ au titre des intérêts.

Pour information le prêt Action logement (1%) est terminé, la dernière annuité a été payée en 2018.

### **D. Trésorerie**

La trésorerie actuelle du budget général au 31 décembre 2018 était de 876 448,13 €.

## **2) ORIENTATIONS 2019**

Les principales orientations budgétaires 2019 sont les suivantes :

### **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1. DEPENSES**

Elles continueront à être estimées au plus près de besoins réels, au vu des dépenses réalisées les années précédentes.

Le chapitre « charges à caractère général » porte sur les achats, les services extérieurs et un certain nombre de dépenses significatives :

Mérite d'être signalés :

- entretien des bâtiments publics et logements communaux pour 35 000,00 € ;
- entretien des terrains de football pour 10 000,00 € ;
- travaux d'élagage et d'abattage d'arbres pour 17 000,00 € ;
- entretien de l'éclairage public pour 25 000,00 € ;
- contrats de maintenance pour 60 000,00 €.

Les subventions aux associations, principales dépenses du chapitre « autres charges de gestion courante », seront établies sur les mêmes bases qu'en 2018. La subvention de fonctionnement au CCAS sera reconduite et adaptée, au vu du bilan 2018, si nécessaire.

Au titre socio-culturel, la participation au fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine et des actions entrant dans le Contrat Enfance et Jeunesse, le financement du chantier d'insertion porté par l'ASBH, sont reconduits en 2019. La Commune participera également aux ateliers jeunes qui seront initiés par l'ASBH.

Les subventions représentent un montant d'environ 436 000,00 €.

Les charges salariales sont stables. Les seules progressions sont dues aux mouvements de personnels et aux G.V.T (glissements, vieillesse, technicité)

## 2. RECETTES

Les taux des impositions directes, Taxe d'Habitation et Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties n'ont pas évolué depuis 1997. Malgré les investissements lourds consentis ces dernières années (mise en souterrain des réseaux secs et Mairie) et encore à venir (écoles), la stagnation des dotations de l'Etat, des baisses importantes des subventions (Etat et Département) sans compter l'exonération progressive de la Taxe d'habitation il est proposé de maintenir pour 2019 le taux des impositions directes.

La nouvelle taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) instaurée depuis 2019 devrait rapporter à la Commune environ 30.000 €.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la progression, positive ou négative, des diverses dotations de l'Etat et de la Communauté.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	795 288,00	795 482,00	759 886,00	695 966,00	692 022,00	670 859,00	671 973,00
DSR	43 945,00	51 559,00	55 164,00	67 635,00	81 437,00	103 378,00	113 458,00
DNP	108 746,00	97 871,00	88 084,00	85 975,00	77 378,00	73 533,00	74 483,00
DPIC (73223)	31 142,00	13 507,00	51 267,00	67 696,00	67 556,00	58 640,00	58 231,00
TOTAL	979 121,00	958 419,00	954 401,00	917 272,00	918 393,00	906 410,00	918 145,00

FICALITES DIRECTES				
	2015	2016	2017	2018
TAXE D'HABITATION	326 838,00	315 269,00	321 796,00	315 939,00
TAXE FONCIERE	262 911,00	262 770,00	265 131,00	263 922,00
TF NON BATI	8 583,00	8 839,00	9 237,00	9 406,00
TOTAL	598 332,00	586 878,00	596 164,00	589 267,00

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. DEPENSES

#### 1.1 Travaux pluriannuels en cours

##### . Aménagement des abords des logements seniors au lieudit ferme de Ditschviller

Les travaux de voiries et d'aménagement des abords des logements seniors sont en cours d'achèvement. Le solde à payer est d'environ 80.000 €.

##### . Vidéo-protection

Un solde de 14 304 € sera à régler une fois que les derniers réglages auront été effectués.

##### . Eclairage public de la cité Belle-Roche

La première tranche de travaux a été réalisée en 2018. En 2019 est programmée la tranche conditionnelle n°1 (voirie secondaire) pour un montant de 327.654 € et en fonction des disponibilités financières la 3ème tranche relative aux impasses pourrait être déclenchée.

## 1.2 Travaux à démarrer

### . Rénovation et réhabilitation des écoles

Les travaux de rénovation et réhabilitation des écoles ont été confiés à Pierre ANTOINE architecte. L'estimation du montant des travaux est de 2.229.000 € H.T. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés et les travaux pourront au mieux démarrer cet automne.

### . Aménagement du cimetière communal

Les travaux d'aménagement d'un nouveau jardin du souvenir, de création d'un ossuaire et de cases-urnes pour un montant de 240 000,00 € ont démarré le 15 janvier 2019.

### . Sécurisation de la Rue de Théding

Les travaux de sécurisation de la Rue de Theding débuteront en 2019 pour un montant des travaux estimé à 211.336,06 € H.T.

## **OPERATIONS NON-INDIVIDUALISEE**

Au titre de cette opération on peut noter les opérations suivantes :

- Achat de machines et de matériels pour les équipes municipales ;
- rénovation des panneaux de rue et de signalisation ;
- remise aux normes du feu de la RD603 ;
- changement de la benne du camion ;
- divers travaux de voiries et trottoirs.

## **2. RECETTES**

Pour l'aménagement extension de l'Hôtel de Ville – aménagement des espaces publics – fouilles archéologiques préventives, les soldes de la DETR, de la dotation communautaire et réserve parlementaire, doivent être versés en 2019 pour 21 356 €.

Le solde de la subvention accordée au titre du FAU de 58 268 € pour l'aménagement des abords des logements seniors doit être versé en 2019.

Les produits de cessions de deux places à bâtir Rue des Aubépines sont à encaisser en 2019 pour un montant de 72605 €. Deux places restent également encore disponibles à la vente.

Une subvention d'un montant de 50 172 ,50 € au titre de la DETR est attendu pour le programme de rénovation du cimetière.

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements de 2018 sera encaissé en 2019 pour un montant d'environ 118.000 €.

Au vu des permis de construire déposés la Commune devrait toucher pour 2019 une somme d'environ 15.323,50 €. Il est à préciser que cette somme reste estimative dans la mesure où les personnes peuvent demander à régler leur taxe d'aménagement en plusieurs fois auprès de la Trésorerie.

Toutes les explications fournies, Monsieur le Maire, pour clore son exposé, met le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 en débat.

Aucune observation particulière n'est formulée quant aux orientations proposées.

### DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2018

A la demande de la Trésorerie la somme de 78.253 €, relative à la récupération de la TVA sur la mise en souterrain du réseau basse tension, est à transférer du chapitre 041 compte 2762 au chapitre 27 compte 2762.

Aussi est-il nécessaire de réajuster les crédits afin que le budget 2018 soit conforme.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND la Décision Modificative du Budget 2018 suivante :  
Le transfert de la somme de 78.253 € du chapitre 041 compte 2762 au chapitre 27 compte 2762.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ALLIANCE COCHEREN ROSBRUCK (ACR)

Les équipes de jeunes U110-11 vont se déplacer à Barthenheim en Alsace pour participer à un tournoi international en juin 2019. Le Club sollicite une participation communale. Il est à noter que la Commune de Rosbruck a également été sollicitée.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'ACR ;  
VOTE les crédits correspondants.

### ACOMPTE SUR DOTATION AU SYNDICAT DU COLLEGE

En 2018, le syndicat du collège de Cocheren a entrepris des travaux de rénovations énergétiques. Malgré les acomptes versés par les Communes membres, le solde de trésorerie de début d'année ne permet plus de couvrir les factures courantes. Il est sollicité à la Commune un acompte sur sa dotation de fonctionnement 2019.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND la décision de verser au syndicat du collège une somme de 7.000 €.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

### FRAIS DE CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN LURCAT ANNEE 2018

Les frais de chauffage de l'école Jean Lurcat s'élèvent à 22.811,58 € et découlent des ratios mis en place par la Commune avec l'Association Jacques Prévert pour répartir les frais entre l'école et l'association.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Association Jacques Prévert une subvention de 22.811,58 € ;  
VOTE les crédits correspondants ;  
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'HISTOIRE DU PAYS DE LA MERLE

L'association Les Amis de l'Histoire du Pays de la Merle sollicite une subvention de 25 € pour leur fonctionnement 2019 (expositions, revue...).

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à L'association Les Amis de l'Histoire du Pays de la Merle une subvention de 25 € ;  
VOTE les crédits correspondants ;  
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

**5) DIVERS**

Intervention de Monsieur MAACHE, Conseiller Municipal

Monsieur MAACHE a été interpellé par les habitants de la Cité Belle-Roche sur le problème des feux de poubelles et de voitures sur la Cité. Monsieur le Maire indique que les gendarmes font le nécessaire et que des investigations sont en cours.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance.

LE MAIRE :



Jean Bernard MARTIN